

LA PRESSE EN REVUE...

JEUDI 21 DECEMBRE 2017

SOMMAIRE

- 1) L'avenir rose !
- 2) La main à la poche
- 3) L'homme au 1 million d'emplois
- 4) Il invective avec raison
- 5) Des divorces à...
- 6) Cela nous le savions déjà
- 7) Bataille gagnée
- 8) Le maire dépense 570 000 euros...



Diez Gérard La Presse en Revue

I) Les prélèvements sur les ménages augmenteront de 4,5 milliards en 2018



L'an prochain, les prélèvements obligatoires sur les ménages devraient augmenter « d'environ 4,5 milliards d'euros, ce qui ôterait - 0,3 point à l'évolution du pouvoir d'achat », estime l'Insee. - Photo Shutterstock

L'Insee a calculé que les hausses et baisses d'impôt du budget 2018 amputeront le pouvoir d'achat des ménages de 4,5 milliards d'euros. Les augmentations d'impôt entreront en vigueur plus tôt dans l'année que les baisses.

C'est une donnée qui ne fait pas les affaires du gouvernement. L'Insee a calculé que les hausses et les baisses de taxes et impôts divers prévues dans le budget 2018 allaient coûter cher aux ménages. L'an prochain, les prélèvements obligatoires sur les ménages devraient augmenter « d'environ 4,5 milliards d'euros, ce qui ôterait - 0,3 point à l'évolution du pouvoir d'achat », écrivent les économistes de l'Institut statistique dans leurs prévisions publiées mardi.

Ceci s'explique notamment par le fait que certaines mesures n'entrent pas en vigueur au même moment. La hausse de la CSG et celle des taxes sur le tabac et l'énergie seront effectives au 1er janvier tandis qu'il faudra attendre le 1er octobre pour que la suppression des cotisations des salariés pour l'assurance-chômage soit pleinement effective.

En matière de pouvoir d'achat, la politique fiscale du gouvernement sera globalement plus restrictive au premier semestre qu'au deuxième, puisque des baisses d'impôt (comme la première tranche de réduction de la taxe d'habitation) auront une traduction à l'automne.

Les entreprises, gagnantes du budget 2018

Pour les entreprises, en revanche, il en ira différemment. Elles bénéficieront notamment de la baisse de l'impôt sur les sociétés (IS) qui devrait représenter pour elles environ 1 milliard d'euros sur un an. Et elles ne seront plus soumises à la taxe à 3 % sur les dividendes. Ainsi, le taux de prélèvements obligatoires devrait baisser, selon le gouvernement. Il devrait passer de 44,7 % du PIB en 2017 à 44,3 % en 2018.

Reste que, globalement, les ménages seront plus imposés en 2018 alors que Gérard Darmanin, le ministre des Comptes publics, avait promis l'été dernier d'« augmenter le pouvoir d'achat, supprimer des impôts, protéger les plus faibles ». Le ministre semble être allé un peu vite en besogne. L'effet des baisses de cotisations se fera en revanche pleinement ressentir en 2019, ainsi que la deuxième tranche de baisse de la taxe d'habitation.

LesEchos.fr

LAPRESSEENREVUE.EU

II) En 2018, la croissance restera soutenue... mais avec plus d'impôts

L'Insee voit le PIB continuer à progresser sur un rythme comparable à celui de 2017. En dépit du coup de massue fiscal à venir.

La note de conjoncture de l'Insee, qui révèle ses premières prévisions de croissance pour le premier semestre 2018, recèle une bonne et une mauvaise nouvelle.

D'un côté, la croissance ne devrait pas faiblir, et se maintenir à un rythme voisin de 0,5% par trimestre (0,5% puis 0,4%, après 0,6% au cours des trois derniers mois de 2017).

La croissance annuelle déjà acquise à la fin du premier semestre (soit la croissance annuelle pour 2018 si l'activité stagnait au second semestre) atteindrait ainsi 1,7%. Comme une rupture brutale de l'expansion est peu probable, il est d'ores et déjà possible d'envisager une croissance 2018 proche de 1,9%, comme en 2017.

La situation est simple: tous les moteurs de la croissance sont allumés. Grâce à un environnement international porteur (stimulation budgétaire aux États-Unis, redressement des pays émergents comme la Russie, l'Inde ou le Brésil, accélération européenne), le commerce extérieur cesserait mi-2018 de peser sur la croissance.

Les entreprises sont de plus en plus nombreuses à déclarer avoir des difficultés à répondre à la demande, et elles affichent une meilleure santé financière: leurs dépenses d'investissements ne devraient donc pas faiblir.

Une légère baisse de la consommation

Les ménages quant à eux, devraient bénéficier de l'augmentation des revenus du travail, davantage tirés par l'augmentation des créations d'emplois (100.000 attendues, en net, au premier semestre) que par les revalorisations de leur feuille de paie.

La hausse de l'inflation et les effets de calendrier des mesures fiscales brideraient temporairement leur pouvoir d'achat pendant l'hiver, faisant plier leur consommation. Mais cette dernière ne devrait pas rompre: les ménages devraient plutôt diminuer leur taux d'épargne en anticipant une amélioration de leur pouvoir d'achat fin 2018.

4,5 milliards d'impôts supplémentaires en 2018

Mais c'est là que se cache la mauvaise nouvelle de ce début d'année. Les impôts payés globalement par les Français vont bel et bien augmenter sur l'ensemble de 2018.

Côté hausses d'impôts: l'augmentation de la CSG et de la fiscalité sur le tabac et l'énergie. Côté baisses: allègement des cotisations sociales des salariés, baisse de l'ISF et instauration du prélèvement forfaitaire unique sur les revenus de l'épargne, la baisse de la taxe d'habitation et la généralisation du crédit d'impôt pour l'emploi à domicile. La différence entre les deux représente 4,5 milliards d'impôts supplémentaires sur l'année pour l'ensemble des ménages.

Il y aura donc un vrai coup de massue fiscal en début d'année puisque les hausses de prélèvements seront plutôt concentrées au premier

semestre, tandis qu'une partie des baisses n'interviendra qu'en fin d'année. Ainsi, les prélèvements obligatoires pourraient ponctionner le pouvoir d'achat de 0,7% au premier trimestre.

Emmanuel Lechypre



III) Militants CGT "terroristes" : le parquet réclame la condamnation de Pierre Gattaz

Le patron du Medef avait comparé les militants CGT à des "terroristes" et des "voyous". La CGT réclame 10 000 euros de dommages et intérêts.

Source AFP



Les propos de Pierre Gattaz dans Le Monde avaient suscité une avalanche

Pierre Gattaz pourrait être condamné pour ses propos tenus pendant le conflit sur la loi travail. **Le patron du Medef avait alors comparé des militants CGT à des « terroristes »** et des « voyous ». Jeudi 15 décembre, le parquet de Bobigny a demandé sa condamnation pour diffamation. « Assimiler des syndicalistes à des voyous et des terroristes, dans le contexte actuel, en France, est quelque chose qui n'est pas digne et n'a pas sa place dans le débat social », a estimé le procureur, Loïc Pageot, appelant le tribunal à condamner Pierre Gattaz, absent lors de l'audience, sans toutefois préconiser de peine.

Fin mai, alors que la fronde contre la loi El Khomri s'apprêtait à entrer dans son quatrième mois, le patron des patrons avait appelé le gouvernement dans les colonnes du quotidien Le Monde à « ne pas céder au chantage, aux violences, à l'intimidation, à la terreur », ajoutant que c'est « visiblement » « la conception du dialogue social » de la CGT. « Faire respecter l'État de droit, c'est faire en sorte que les minorités qui se comportent un peu comme des voyous, comme des terroristes ne bloquent pas tout le pays », avait-il déclaré.

« Le mot terroriste n'est pas interdit »

L'avocat de la centrale, Emmanuel Gayat, a déploré lors de l'audience que le mot « terroriste » « soit accolé à une organisation de salariés, dans un contexte d'état d'urgence, alors que tout le monde sait ce qu'est un terroriste aujourd'hui ». « Étonné » par les réquisitions du parquet, Me Jean Veil, l'un des avocats du prévenu, a affirmé que «

l'intention de Mr Gattaz n'était évidemment pas de comparer les militants CGT à des djihadistes ». « Le mot terroriste n'est pas interdit », a-t-il lancé au tribunal.

« Je ne comprends pas que la CGT pousse des cris de jeune fille outragée quand on lui dit qu'elle a des méthodes de voyous ou de terroristes, elle qui nous parle dans ses tracts de patrons voyous, voire de patrons djihadistes », a de son côté plaidé son collègue Dominique de Leusse. La CGT, qui a assigné le patron du Medef en justice, lui réclame 10 000 euros de dommages et intérêts.

Les propos de Pierre Gattaz dans L e Monde avaient suscité une avalanche de réactions indignées, dans la classe syndicale comme politique. Le patron des patrons était lui-même revenu sur ses déclarations, reconnaissant que « le mot terroriste était inadapté dans ce contexte ». Le tribunal rendra son jugement le 16 février.

Le Point

IV) Mélenchon invective Ruge après ses menaces à l'Assemblée

Le leader de la France insoumise n'a pas apprécié les menaces de François de Ruge de mettre fin aux questions aux gouvernement, après le chahut des députés dans l'hémicycle.

"Pour qui tu te prends?": mardi à l'Assemblée, Jean-Luc Mélenchon n'a pas apprécié de voir François de Ruge prononcer des menaces dans l'hémicycle.

Alors qu'un brouhaha accompagnait la question d'une députée La République en marche sur l'audiovisuel public, le président de l'Assemblée a lancé:

"Mes chers collègues, quel que soit le groupe auquel vous appartenez, si chaque fois qu'un député pose une question, les députés des autres groupes couvrent de leur voix les propos tenus, alors nous arrêterons les séances de questions au gouvernement car (...) cela n'aura plus aucun intérêt de les tenir".

"Je le fais particulièrement observer: ici, ce n'est pas la loi de celui qui crie le plus fort!", a-t-il ajouté depuis le perchoir, avant que la ministre de la Culture Françoise Nyssen ne prenne la parole. De quoi provoquer l'ire de Jean-Luc Mélenchon et d'autres élus.

LAPRESSEENREVUE.EU

Un "théâtre" parlementaire défendu par les députés

Les séances de questions au gouvernement, qui se tiennent les mardi et mercredi après-midi et sont retransmises en direct, sont régulièrement épinglées comme donnant une image de "théâtre" parlementaire défavorable pour la représentation nationale.

Pour autant, François de Ruge avait exclu en octobre de supprimer l'une des deux séances hebdomadaires. "Je sais bien que, parfois, dans l'exécutif, on aimerait bien qu'il y en ait moins. Mais c'est un des moyens d'évaluation et de contrôle" du Parlement, avait-il glissé en évoquant les pistes de réforme de l'Assemblée. Il avait toutefois souligné qu'"on peut imaginer" des évolutions de l'exercice.

Du côté des députés, les menaces de François de Ruge ont fait réagir, toutes formations confondues. "Demander de ne pas réagir à des interventions de collègues ou aux réponses des ministres c'est bâillonner l'opposition", a réagi sur Twitter le député LR Patrice Verchère.



Patrice VERCHERE@PatriceVerchere
En #directAN je n'ai pas souvenir que @FdeRuge était l'un des députés les plus silencieux lors des QA. Aujourd'hui demander de pas réagir à des interventions de collègues ou aux réponses des ministres c'est bâillonner l'opposition. Nous ne sommes pas tous des @LaurentDelahous

L'élue communiste Sébastien Jumel évoque lui un "coup de chaud" du président de l'Assemblée. Et rappelle que les questions au gouvernement "sont prévues par l'article 48" de la Constitution.



Sébastien JumelCompte certifié @sebastienjumel
Coup de chaud du président de l'AN qui veut supprimer les questions au #Gouvernement !!! Elles sont prévues par l'article 48 alinéa 6 de la Constitution. Ou de Ruge se prend lui aussi pour Jupiter ou il méconnaît la #Constitution... #DirectAN @LCP



V) Les députés LREM promis à "un nombre de divorces sans précédent" à cause de leur rythme de travail



Sylvain Chazot
sylvain.chazot@europe1.fr

C'est à se demander pourquoi ils tiennent tant à vouloir être élus car à bien les écouter, ce n'est franchement pas une sinécure d'être député. Outre

Outre les problèmes d'argent soulevés par cette élue de la majorité expliquant être obligée de **moins aller au restaurant et de manger plus de pâtes** depuis qu'elle est au Palais Bourbon, voilà que viennent s'ajouter des problèmes relationnels.

Selon L'Opinion ce mercredi 20 décembre, l'intensité du rythme de travail imposé aux députés de la majorité crée de fortes tensions dans la vie privée de ces élus. Le député LREM des Bouches-du-Rhône François-Michel Lambert résume ainsi la situation :

On est parti pour un nombre de divorces sans précédent.

Les députés de province seraient, évidemment, les plus touchés, obligés de diviser leur semaine entre le Palais Bourbon à Paris et leur circonscription en région. "Je demande des sacrifices à mon entourage. **Les vacances familiales de la Toussaint, c'était sans moi. Et à Noël, j'ai encore la tête dans le budget**", avance le député LREM de l'Isère Olivier Véran. Dans le même papier de L'Opinion, le député LREM de Villeurbanne Bruno Bonnell joue les Cassandra :

À Noël, il va y avoir beaucoup d'ultimatums familiaux, genre 'si tu y retournes, je te quitte'. On va avoir des surprises en janvier. Il y a un conflit entre la vie familiale et la politique telle qu'elle est conçue aujourd'hui.

En cause, notamment, les horaires tardifs, déjà dénoncés par la députée LREM Amélie de Montchalin qui se plaignait, en novembre, **des frais de baby-sitting imposés par les longues séances de nuit pour débattre du budget 2018**. Fin novembre, un autre député de la majorité se plaignait lui aussi du rythme. "J'espère que ce sera un peu plus calme l'année prochaine. Je n'ai pas le temps de lire, d'écrire, de réfléchir... **Mon fils de 6 ans a demandé pour Noël un chronomètre pour mesurer le temps que je passe avec lui**", déclarait au Figaro Fabien Gouttefarde, député LREM de l'Eure.

Prenons les paris : ce ne sera pas le cas. Le rythme s'annonce déjà intense pour le début de l'année avec **un projet de loi sur l'immigration qui promet de grands débats**, y compris au sein de la majorité.

lelab.europe1.fr

VI) Marine Le Pen estime qu'elle "ne sert à rien" à l'Assemblée nationale



Sylvain Chazot
sylvain.chazot@europe1.fr

LE BLUES – Elle en avait tant rêvé, de cette place à l'Assemblée nationale, ici, là-haut, posée au milieu des autres représentants de la Nation. Mais, tout bien réfléchi, être députée, ce n'est pas si facile et la claque subie par l'autoproclamé "premier parti de France" lors des dernières élections législatives, **rendant impossible la création d'un groupe parlementaire**, a laissé des traces.

Résultat, aujourd'hui, Marine Le Pen a le blues. Le blues de l'Assemblée nationale. Entourée de ses sept autres complices, pardon six depuis le **départ de José Evrard, parti rejoint par Florian Philippot chez Les Patriotes**, la présidente du FN se sent inutile. Citée par Le Canard Enchaîné ce mercredi 20 décembre, la finaliste de la dernière élection présidentielle a confié à des proches :

Je ne sers à rien, mais si je n'y vais pas, on va me le reprocher.

Effectivement, une absence de Marine Le Pen de son poste à l'Assemblée nationale pourrait créer une certaine frustration chez ceux qui ont cru en elle et ont décidé de voter pour elle aux législatives.

Selon le site **Nosdéputés.fr**, qui recense l'activité des parlementaires, la présidente du FN n'est pas la plus mauvaise élève du Palais Bourbon.



En 16 semaines d'activité, Marine Le Pen est intervenue 12 fois en commission, 56 fois en hémicycle. Elle a proposé 42 amendements et deux propositions de loi écrites, sept propositions de loi signées, ce qui, selon Nosdéputés.fr, en fait l'une des 150 députées les plus actives. Mais voilà, la cheffe frontiste est parfois à la peine. Faute de groupe parlementaire, son champ d'action et son temps de parole sont réduits. Et encore, on ne parle de ces fois où l'ancienne candidate à la présidentielle **s'emmêle totalement les pinceaux et confond des amendements à l'Assemblée...**

lelab.europel.fr

LAPRESSEENREVUE.EU

VII) Hayange : le Secours Populaire gagne son bras de fer contre le maire FN



Anne Duflot-Allievi, présidente de la section d'Hayange du Secours Populaire et Fabien Engelmann, le maire FN de la commune Mosellane. / © FTV

Par Jean-Christophe Dupuis-Remond

Ce mardi 19 décembre, Fabien Engelmann, le maire d'Hayange (Moselle) a été condamné par le tribunal de Grande Instance de Thionville à rétablir l'électricité, le chauffage et l'enseigne de l'association caritative. Le maire est en conflit avec la présidente de l'association depuis plusieurs mois.

Le Tribunal de Grande instance de Thionville (Moselle) a condamné, ce mardi 19 décembre 2017, le maire d'extrême-Droite d'Hayange Fabien Engelmann, à **rétablir l'électricité, le chauffage et l'enseigne de l'association locale du Secours Populaire.**

La justice accompagne son jugement d'une **astreinte de plus de 500 euros d'astreinte par jour, précisant que sa décision est immédiatement exécutoire.**

C'est donc une victoire pour Anne Duflot-Allievi, la présidente de la section d'Hayange du Secours Populaire face à Fabien Engelmann, dans un conflit qui **oppose les deux parties depuis septembre 2016.**

18 mois de bras de fer

Le Secours Populaire de Hayange (Moselle) a en effet refusé le vendredi 30 septembre 2016 de rendre les clefs du local qu'il occupe depuis plusieurs années.

Une exigence de la mairie qui accuse l'association de faire de la politique et de la "propagande promigrants".

Le maire s'appuie sur l'absence de bail signé entre les deux parties pour cette occupation de locaux que le Secours populaire partage actuellement avec Les Restos du Coeur.

De son côté, l'association rappelle qu'elle bénéficie d'une "mise à disposition des lieux par la ville depuis plus de dix ans", évoquant "un bail oral établi pendant un conseil municipal, avant l'arrivée du Front national à la mairie ».

Une demande d'expulsion

Le bras de fer entre le maire FN et la section locale du secours populaire ne devrait pas en rester là.

En parallèle à cette procédure à Thionville,

Fabien Engelmann a engagé de son côté une action en référé **auprès du tribunal Administratif de Strasbourg pour demander l'expulsion** de l'association du local qu'elle occupe à Hayange.

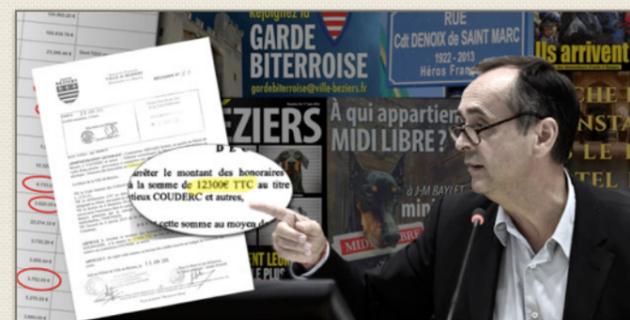
france3-regions.francetvinfo.fr



VIII) Depuis l'élection de Robert Ménard, Béziers a dépensé plus de 570.000 euros en frais d'avocat et d'huissiers

Romain Herreros
Journaliste politique au HuffPost.

Les polémiques, ça coûte (très) cher.



AFP / HuffPost / Journal de Béziers

POLITIQUE - Faire des coups, ça a un coût. La ville de Béziers, administrée depuis 2014 par Robert Ménard l'apprend tous les jours. Ses dépenses en frais d'avocats et d'huissiers ont littéralement explosé depuis qu'il est en poste. Total de la facture: 570.082 euros au mois de novembre 2017, selon des documents communiqués au HuffPost par un élu d'opposition, Pascal Resplandy.

Certes, l'intégralité des dépenses en frais de justice n'est pas imputable au seul maire de Béziers. Les frais liés à la municipalité précédente pèsent pour près de 120.000 euros.

Mais, à l'inverse, le total des dépenses engagées par l'administration Ménard ne prend pas en compte l'issue des procédures, dont certaines sont encore en cours. Comme sa dernière campagne de communication en faveur du TGV à Béziers, très décriée, qui fait l'objet de poursuites judiciaires. Ce qui, inmanquablement, pèsera sur les finances de la ville.

L'élus Les Républicains Pascal Resplandy, expert comptable de profession, est en pointe sur le sujet. Président du groupe d'opposition "Renaissance à Béziers", il a épluché les dépenses de la commune en la matière et en est arrivé à la conclusion suivante: "les frais de justice explosent de 300.000 euros. Facile."

Polémiques à répétition

Le 13 décembre sur France Bleu Hérault, il tirait la sonnette d'alarme. "Je veux alerter le maire de Béziers et lui dire d'arrêter ses extravagances", expliquait l'élus LR. Le détail de tous ces frais, que Le HuffPost a pu consulter, montre que les polémiques à répétition, dont le maire d'extrême droite est friand, ne sont pas pour rien dans ces dépenses. Sa guerre avec Le Midi Libre ? 44.157,73 euros de frais d'avocat. L'initiative de fichage des chiens pour lutter contre les déjections canines? 16.897,83 euros. L'insulte envers un enseignant (qui avait porté plainte)? 6733 euros. Les nombreux contentieux qui opposent la mairie aux association antiracistes? 22.214,33 euros. Idem pour la procédure liée à sa "Garde biterroise" (3602 euros) ou celle concernant le changement de nom de la rue du 19 mars 1962 en faveur d'un officier putschiste (3752 euros).

Jointe par Le HuffPost, la municipalité se défend en affirmant qu'elle dépense moins que la précédente majorité, établissant une moyenne annuelle à 143.718€. "Sous la précédente municipalité (de Raymond Couderc), les frais de justice se sont élevés à 918.731€, soit une moyenne annuelle de 153.122€", assure l'entourage du maire de Béziers dans une réponse écrite.

"Des chiffres bidons" pour Pascal Resplandy, qui dit ignorer comment la mairie arrive à ces conclusions. Contacté par Le HuffPost, l'ancien maire Raymond Couderc ne dit pas autre chose. "900.000 euros? Bien sûr que non, c'est impossible! Ou peut-être sur mes 18 ans de mandat", ironise l'ex-élu UMP. S'il n'a pas de montant précis à communiquer, Raymond Couderc est catégorique: "ces chiffres sont faux. On n'a jamais eu autant de procès que Robert Ménard depuis qu'il est maire. Je le répète, c'est impossible".

Dans la facture globale apparaissent en effet des coûts directement liés à des initiatives personnelles de Robert Ménard. "La mairie de Béziers a été condamnée in solidum avec Robert Ménard dans l'affaire de la photo de l'AFP", explique au HuffPost Pascal Resplandy. "J'estime donc que c'est à lui, et non aux Biterrois, de payer ces 10.000 euros!", s'étrangle l'élus LR.

Récapitulatif des frais d'avocats et d'huissiers depuis 2014 Infogram

<https://infogram.com/recapitulatif-des-frais-d-avocats-et-d-huissiers-depuis-2014-1h0r6rvdozaw2ek>

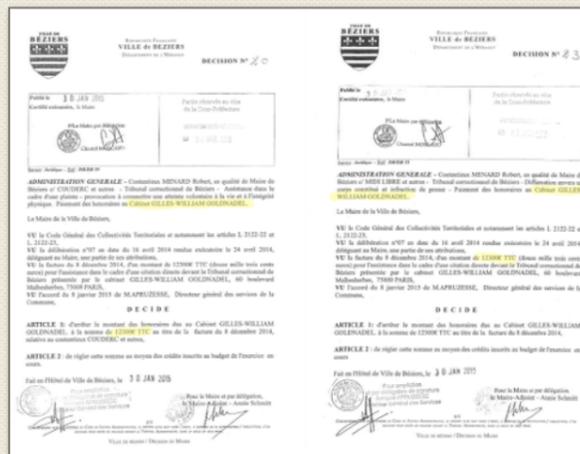
Ce "cher" ami Gilles-William Goldnadel

Autre élément qui fait tiquer l'opposition, certaines affaires ont été confiées au cabinet d'avocat du très médiatique (et très droitier) Gilles-William Goldnadel, proche de Robert Ménard comme il le reconnaît ici et par ailleurs chroniqueur sur C8 chez Thierry Ardisson. "Il a notamment fait appel à ce cabinet après qu'une menace de mort le concernant avait été publiée en commentaire d'une publication Facebook de Raymond Couderc", remet Pascal Resplandy.

"Au final, cette histoire n'a débouché sur aucune poursuite. Mais le cabinet de Goldnadel a facturé plus de 18.000 euros ce 'conseil'", enrage l'expert-comptable, qui ajoute: "j'imagine qu'on peut trouver un avocat moins onéreux sur Béziers, surtout pour ce genre de prestation".

Le cabinet de Gilles-William Goldnadel a en effet

plusieurs fois facturé des prestations à la ville de Béziers, comme le montrent les documents ci-dessous.



Le HuffPost

"La Ville de Béziers se réserve le droit de choisir son avocat selon le type de contentieux", répond la mairie. Reste que ce choix d'un "avocat parisien" surprend également l'ancien maire Raymond Couderc. "Pour les quelques affaires qu'on a eu à traiter, on a toujours choisi un avocat de la région, de Béziers ou Montpellier", affirme l'ancien édile.

Outre les polémiques médiatico-judiciaires, le conseiller municipal LR Pascal Resplandy affirme que les frais de justice ont aussi augmenté en raison des "très nombreux contentieux entre la mairie et son personnel". Les chiffres semblent le confirmer. Entre 2014 et 2017, les frais d'avocats et d'huissiers ont effectivement explosé, passant de 5340 euros en 2014 à plus de 51.000 euros sur l'exercice 2017 (graphique ci-dessous). "Un fiasco" qui représente "à mi-mandat" 106.839.78 euros, assure l'expert comptable.

Frais liés aux contentieux du personnel depuis 2014 Infogram

<https://infogram.com/frais-lies-aux-contentieux-avec-le-personnel-depuis-2014-1hxj48vzjyq2vg>

"Ce sont des contentieux RH classiques comme il en existe dans toutes les mairies", relativise l'entourage de Robert Ménard, qui nie une augmentation des frais de contentieux liés au personnel depuis l'élection de l'ancien patron de Reporters sans frontières.



**A Suivre...
La Presse en Revue**